

Royaume du Maroc

Ministère de la Santé



المملكة المغربية

وزارة الصحة

30^{ème} Congrès National de la Société Royale Marocaine de
Gynécologie Obstétrique

**Eléments de discours de
Monsieur le Pr. EL Houssaine Louardi
Ministre de la Santé**

Vendredi 3 Février 2012
Hôtel Sheraton Casablanca

Le droit à la santé, dont les fondements sont énoncés dans la constitution, est un droit fondamental de tout citoyen.

Actuellement, la santé est au cœur des préoccupations aussi bien des instances internationales que nationales.

Les réalisations du Maroc en matière de Santé sont connues de tous et doivent être une fierté non seulement pour les professionnels de santé, à qui je tiens à rendre hommage, mais aussi pour tout notre pays.

Nombreux ont été les efforts déployés pour permettre au système national de santé de mener à bien sa mission. Nous avons tous contribué chacun à sa manière et chacun à son niveau à améliorer le niveau sanitaire de notre pays. Enormément de réalisations ont vu le jour, des investissements colossaux ont été consentis.

Certaines actions louables ont donné des résultats appréciables. C'est le cas de la réduction de la mortalité maternelle. Notre pays a donné un signal fort à la communauté internationale indiquant explicitement qu'il est possible de sauver la vie des mères si on mobilise les moyens humains, matériels et financiers requis. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 227/100.000 nv pour la période 1999-2003 à 112/100000 nv en 2010.

Pour parvenir à ces résultats, Le Maroc a adopté des mesures jugées appropriées par des experts nationaux et internationaux notamment à travers l'amélioration de l'accès financier aux soins obstétricaux d'urgence et l'amélioration de la qualité de la prise en charge des parturientes. La mise en place de la commission nationale de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale avec la participation louable des sociétés savantes a été d'un grand apport pour le programme de lutte contre la mortalité maternelle.

Je voudrais également rappeler que la présence d'un personnel qualifié permet de faire la différence tant pour la mère que pour le nouveau-né et je saisis cette occasion pour rendre un grand hommage aux sages femmes

marocaines qui ont eu et auront encore une grande part dans la réduction des risques liés à la maternité.

Nous sommes donc tenus à consolider tous ces acquis et de poursuivre les chantiers déjà entamés afin de préserver les résultats encourageants que nous avons pu atteindre.

Malheureusement, nous sommes également tous conscients qu'un très grand nombre de femmes continuent à rencontrer à ce jour de réelles difficultés pour accéder aux soins. Cette situation est quotidiennement vécue par les habitants des zones d'accès difficile, pauvres et en milieu rural.

Certes, le système de santé s'est rapproché considérablement du citoyen, mais beaucoup d'efforts restent à faire pour gagner la confiance et répondre aux attentes de nos compatriotes.

La baisse du ratio de mortalité maternelle cache des iniquités entre le milieu urbain et le milieu rural. Ce ratio est de 148/100000 nv en milieu rural contre 73/100000 nv en milieu urbain. De même, l'augmentation de l'accouchement en milieu surveillé concerne surtout le milieu urbain avec 93% contre seulement 56,7% en milieu rural.

Le ciblage des catégories les plus défavorisées apportera sûrement une valeur ajoutée quant à la pérennisation des mesures jusque là entreprises dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle au niveau de notre pays.

Par ailleurs, il reste beaucoup à faire si nous voulons « éradiquer » les décès des femmes par les hémorragies du post partum qui restent dans la très grande majorité des décès évitables.

Concernant la mortalité infantile, bien des efforts significatifs ont été déployés. Le fruit de ce travail, mené durant des décennies, a abouti à la mise en place de mesures concrètes dont les résultats sont probants.

Cependant, bien qu'en amélioration, le taux de mortalité infantile demeure très préoccupant en passant de 40/1000 nv pour la période 1999-2003 à seulement 30,2/1000 nv en 2010. Dans cette optique, des efforts additionnels sont à déployer pour accélérer la réduction de la mortalité infantile en particulier en ce qui concerne la prise en charge des nouveau-nés.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous engageons à concrétiser le programme du gouvernement 2012 concernant le secteur de la santé afin de pallier aux problèmes relevés, de répondre aux attentes pressantes de la population et de reconquérir la confiance de nos concitoyens et ce à travers l'amélioration de l'accueil, de l'information, l'hygiène, et la disponibilité des médicaments et du matériel médico-technique.

L'amélioration des indicateurs nationaux de santé, en particulier ceux relatifs à la mortalité maternelle et infantile pour honorer notre engagement aux objectifs du millénaire pour le développement, demeure une de nos préoccupations.

La santé étant un investissement pour le développement de notre pays, nous ferons en sorte que l'accès équitable aux soins de santé soit garanti en particulier pour la femme enceinte et le nouveau né. Nous ferons le nécessaire afin que l'ensemble de la population marocaine puisse bénéficier d'une couverture sanitaire équitable et équilibrée.

Ensemble, nous travaillerons sur l'amélioration de la qualité des soins et le renforcement du réseau de soins de base en particulier au niveau rural en collaboration avec tous les autres départements du gouvernement.

Par ailleurs, le gouvernement s'engage à cadrer et à renforcer le système de santé à travers la mise en place d'une carte sanitaire garantissant une répartition équitable des ressources et à encourager le partenariat avec le secteur privé afin de combler le manque en personnel enregistré au niveau de certaines régions.

En effet, malgré l'expérience réussie avec les néphrologues qui a permis aujourd'hui aux insuffisants rénaux de bénéficier des séances de dialyses dans des structures privées dans des conditions très satisfaisantes, la complémentarité entre le public et le privé demeure un souhait. Ce sont des occasions ratées pour permettre à un plus grand nombre de citoyens de bénéficier de l'expérience et de l'expertise des professionnels de santé qui exercent dans le secteur privé en particulier dans le cadre de la prise en charge de la mère et du nouveau né.

Le développement de la politique de proximité de la prise en charge des urgences hospitalières et pré-hospitalières notamment par la réorganisation, la restructuration et l'équipement des services d'urgences et la mise en place du SAMU ne peut qu'être bénéfique pour la prise en charge des urgences obstétricales et néonatales.

Je ne saurais terminer mon discours sans souligner que si nous voulons atteindre plus aisément et durablement l'objectif d'améliorer la santé maternelle et infantile il va falloir que chacun de nous contribue : santé, autres secteurs, communauté et familles. Il va falloir s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé notamment l'inégalité des sexes, l'analphabétisme des filles, la vulnérabilité et la pauvreté comme cela a été prévu par le programme gouvernemental et veiller à ce que les femmes et les enfants disposent des moyens de jouir de leur droit à la santé.